

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 21859
Numéro SIREN : 504 429 184
Nom ou dénomination : 2C4L

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2023 sous le numéro de dépôt 68711

2C4L

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2.000,00 euros

Siège social : 58 avenue de Wagram
75017 PARIS

504 429 184 RCS PARIS

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

05 SEP. 2023

Sous le N° :

68711 MB

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT
ADOPTÉ PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023**

DEUXIÈME DECISION

(Reproduction partielle)

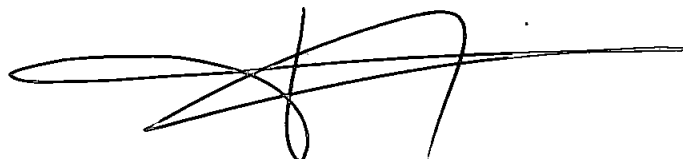
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 2.851,87 euros, de la manière suivante :

- En totalité au compte "Autres Réserves"
Lequel compte sera porté à 172.308,97 euros

...

Cédric LEVILLAIN

Gérant et associé unique,



2C4L

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2.000,00 euros

Siège social : 58 avenue de Wagram
75017 PARIS

504 429 184 RCS PARIS

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
à quinze heures,

Monsieur Cédric LEVILLAIN associé unique de la société 2C4L, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Lecture du rapport de gestion de la gérance,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, après lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 2.851,87 euros, de la manière suivante :

- En totalité au compte "Autres Réserves"
Lequel compte sera porté à 172.308,97 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents, ont été, par part, les suivantes :

Sur l'exercice clos le 31.12.2022

- Distribution globale : 57.590,00 € soit 115,18 € par part
- Abattement 40% : Eligible sur la totalité du montant distribué

Sur l'exercice clos le 31.12.2021

- Distribution globale : 57.590,00 € soit 115,18 € par part
- Abattement 40% : Eligible sur la totalité du montant distribué

Sur l'exercice clos le 31.12.2020

- Distribution globale : 0,00 €

TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce, la présente décision fait mention des conventions suivantes :

Convention avec la société M3C, pour laquelle Monsieur Cédric LEVILLAIN assume le mandat de gérant

a) Convention de prestations de services

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, il a été comptabilisé en produit la somme de 102 000,00 euros hors taxes au titre des prestations de services rendus et facturés à la filiale la société M3C.

b) Convention de trésorerie

La société 2C4L a consenti des avances à la société M3C présentant au 31 décembre 2022 un solde d'un montant de 47.002,88 euros. Ces avances ont produit des intérêts calculés au taux retenu chaque année par l'administration fiscale pour leur déductibilité.

c) Convention avec Monsieur Cédric LEVILLAIN


Monsieur Cédric LEVILLAIN a consenti des avances à la société. Au 31 décembre 2022, ces avances représentent un montant de 19.311,58 euros. Elles n'ont pas été rémunérées sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve le montant de la rémunération versée à Monsieur Cédric LEVILLAIN, en rémunération de ses fonctions de gérant, sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 soit 40.000,00 euros net ainsi que la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires et facultatives résultant de son statut.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Cédric LEVILLAIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.Handwritten initials 'Ce' in black ink, located in the bottom right corner of the page.

2C4L

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2.000,00 euros

Siège social : 58 avenue de Wagram
75017 PARIS

504 429 184 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à approbation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Chiffre d'affaires hors taxes	102 000	102 000
Total de produits d'exploitation	102 001	102 002
Total des charges d'exploitation	100 467	82 182
Autres achats et charges externes	2 761	2 752
Impôts, taxes et versements assimilés	444	-91
Rémunérations du personnel	40 000	55 000
Charges sociales	57 261	24 521
Résultat d'exploitation	1 534	19 819
Résultat financier	1 821	80 372
Résultat courant avant impôt	3 355	100 191
Résultat exceptionnel	/	/
Impôts sur les bénéfices	503	3 703
Résultat net comptable	2 852	96 488
Total du bilan	210 996	327 852
Capitaux propres	174 509	229 247

Activité de la société au cours de l'exercice - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société a poursuivi normalement ses activités au cours de l'exercice.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 2.851,87 euros, de la manière suivante :

- En totalité au compte "Autres Réserves"
Lequel compte sera porté à 172.308,97 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents, ont été, par part, les suivantes :

Sur l'exercice clos le 31.12.2022

- Distribution globale : 57.590,00 € soit 115,18 € par part
- Abattement 40% : Eligible sur la totalité du montant distribué

Sur l'exercice clos le 31.12.2021

- Distribution globale : 57.590,00 € soit 115,18 € par part
- Abattement 40% : Eligible sur la totalité du montant distribué

Sur l'exercice clos le 31.12.2020

- Distribution globale : 0,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement


Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.223-19, al. 3 du Code de commerce, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les conventions visées audit article intervenues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 seront portées au registre des décisions.

J'espère que les décisions qui ont été proposées recevront agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cédric LEVILLAIN
Gérant



Désignation de l'entreprise <u>EURL 2C4L</u>					Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise <u>58 avenue de Wagram 75017 PARIS</u>							
Numéro SIRET* <u>5 0 4 4 2 9 1 8 4 0 0 0 2 2</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
					Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial* Autres*	010	012		
				014	2 105	016	2 105
	Immobilisations corporelles*			028	030		
	Immobilisations financières* (1)			040	137 276	042	137 276
	Total I (5)			044	139 381	048	2 105 137 276
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	070		
		Autres* (3)		072	110 214	074	47 838 62 376
	Valeurs mobilières de placement			080	082		
	Disponibilités			084	9 220	086	9 220
	Charges constatées d'avance *			092	2 123	094	2 123
Total II			096	121 557	098	47 838 73 719	
Total général (I + II)			110	260 939	112	49 943 210 995	
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		2 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		200	
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131		169 457	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		2 851	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
Total I			142		174 508		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		5 928	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		1 176	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	19 311	29 382	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		36 486		
Total général (I + II + III)			180		210 995		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	5 928	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	97 180	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 2C4L

Néant *Exercice N clos le
31/12/2022**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	bienes	et livraisons	215		214		
			intracommunautaires	217		218	102 000	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	102 001	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - immobilier : - mobilier :)					242	2 760
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 444)					244	444
	Rémunérations du personnel*						250	40 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	57 261
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger				259		262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	100 466	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 534	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280	2 339	
	Produits exceptionnels	(IV)				290		
	Charges financières	(V)				294	518	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348			
Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306	503		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	2 851	
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 851	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	503	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		330		
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
		ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
		ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993			
		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	3 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	3 354	

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 2C4L

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 210 996 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 852 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

12 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	2 105			2 105
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	137 277			137 277
Total	139 382			139 382
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 105			2 105
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total	2 105			2 105
ACTIF NET				137 277

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 112 557 euros.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	220		220
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	110 215	110 215	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 123	2 123	
Total	112 557	112 338	220

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 36 487 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	5 928			5 928
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 176	1 176		
Dettes fiscales et sociales	10 071	10 071		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 312	19 312		
Produits constatés d'avance				
Total	36 487	30 559		5 928

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 10 087

(**) Dont envers les associés 19 312

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 19 311 euros.